

L'ALPHABET

DE LA

SAINTETÉ



D. SHELBY CORLETT

The Church of the Nazarene
Rev. R. Fletcher Tink
48, Speke Road, London, S. W. 11, England

L'ALPHABET DE LA SAINTETÉ

*Questions et réponses sur la doctrine
et l'expérience de la sanctification complète*

par D. SHELBY CORLETT, D^r théol.

CHAPITRE I : La nature du péché.

C'est sur la nature du péché que repose le fondement de la doctrine et de l'expérience de la sanctification complète. Si nous ne comprenons la nature du péché d'une manière parfaitement claire, nous ne saisirons jamais entièrement la doctrine de la sainteté.

1. Quelle est la nature du péché?

Elle est double. D'une part, le péché est un principe de mal à l'intérieur de la nature humaine, et d'autre part, il est un acte de désobéissance ou de transgression de la loi de Dieu.

2. Quel est l'état naturel de l'homme, au moment où il vient au monde?

L'homme naît en état d'innocence devant Dieu,

mais avec une nature pécheresse encline au mal.
« Nous sommes par nature des enfants de colère »
(Éphésiens 2 : 3).

3. L'individu est-il responsable de cette nature pécheresse, en ce sens qu'elle lui procure un sentiment de culpabilité dans son cœur ?

Non. L'individu n'est pas responsable de cette nature pécheresse, elle ne peut donc pas lui procurer de sentiment de culpabilité. Elle est l'infortune qui pèse sur lui en tant que membre de la race humaine.
« Voici, j'ai été enfanté dans l'iniquité; et c'est dans le péché que ma mère m'a conçu » (Psaume 51 : 7).

4. Comment cette nature du péché pénétra-t-elle dans la race humaine ?

Le péché pénétra dans la race humaine par Adam et sa rébellion contre Dieu. A cause de sa transgression, Adam devint non seulement pécheur, mais il le devint dans sa nature. A cause de l'action d'Adam, le péché pénétra dans le cours de la vie de la race humaine et ce fut désormais l'infortune de tout être né dans cette race d'hériter cette nature de péché. « C'est pourquoi, comme par un seul homme le péché est entré dans le monde (c'est-à-dire dans la race humaine) » (Romains 5 : 12). Être né homme, c'est être né pécheur.

5. Comment ce péché hérité agit-il sur la vie de l'homme ?

La vie intérieure de l'homme est troublée, avec

un penchant au mal, et il trouve que c'est plus facile de faire le mal que le bien. « Les enfants des hommes... se sont tous détournés, ils se sont tous ensemble corrompus; pas un qui fasse le bien, non, pas même un seul » (Psaume 14 : 2-3). « Les méchants se sont rendus hostiles dès le sein maternel : ils se sont égarés aussitôt qu'ils sont nés, ceux qui disent des mensonges » (Psaume 58 : 4).

6. N'y a-t-il pas quelque élément positif de justice naturellement inhérent à l'homme qui puisse être mis en valeur, de sorte que l'individu puisse vaincre ou amender ce penchant intérieur au mal ?

Il n'y a pas de véritable élément de justice inhérent à l'homme; toute son existence est corrompue par sa nature pécheresse, de sorte qu'il se trouve lui-même impuissant à vaincre ou amender ce désordre intérieur ou ce penchant au mal. « Il n'y a pas un juste, non, pas même un seul » (Romains 3 : 10). « Car je sais qu'en moi n'habite aucune bonne chose » (Romains 7 : 18).

7. Cette nature de péché habite-t-elle dans le corps matériel de l'homme ?

Non. Cette nature pécheresse est en l'individu, mais non dans le corps matériel. Le corps ne peut pas commettre de péché indépendant de l'individu : il n'est jamais l'agent du péché commis. L'individu est l'agent, et le corps peut être utilisé comme instrument du péché. « Comme vous avez livré vos membres pour être serviteurs de l'impureté,

et pour l'iniquité en vue de l'iniquité, de même maintenant livrez vos membres pour être serviteurs de la droiture en vue de la sainteté » (Romains 6 : 19). Remarquez que c'est l'individu qui a livré les membres de son corps et les facultés de son âme. En tant que pécheur, l'individu a livré ses membres comme instruments de son péché; lorsqu'il est devenu juste, il a livré ces mêmes membres comme serviteurs ou instruments de justice.

8. Dans quelle mesure un homme est-il coupable des actes de péché de sa vie ?

Il est entièrement responsable de ses actes de péché et, en conséquence, il est coupable de péché et soumis au châtement de son péché.

9. N'y a-t-il aucun moyen par lequel l'homme puisse se libérer lui-même de la nature et de la culpabilité du péché ?

L'homme est impuissant à se libérer lui-même. Il ne peut pas débarrasser sa nature de son péché, ni expier ses propres actes de péché, ni s'affranchir lui-même du châtement de la loi violée. « Par les œuvres de la loi aucune chair ne sera justifiée à sa vue... Un homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi » (Romains 3 : 20, 28).

10. Est-il prévu un moyen quelconque par lequel l'homme puisse être pardonné de ses péchés et purifié de sa nature pécheresse ?

Oui. C'est grâce au sacrifice et à la mort de notre

Seigneur Jésus-Christ. Il est évident que si l'homme ne peut pas se sauver lui-même, il doit chercher une source de délivrance plus élevée. Puisque le péché a une double nature : il se trouve dans la nature de l'homme et consiste aussi en transgressions ou en actes pécheurs, il nous faut un Sauveur qui puisse non seulement pardonner ces transgressions, mais aussi purifier notre nature du péché qu'elle a hérité. C'est un tel Sauveur qu'est Jésus.

11. La nature du péché est-elle en principe progressive ?

Elle l'est. « Il se corrompt par les convoitises de la séduction » (Ephésiens 4 : 22). « Le péché (c'est-à-dire la nature du péché) causant la mort en moi » (Romains 7 : 13). Plus quelqu'un pèche, plus il devient pécheur et corrompu.

12. Ne peut-on limiter la nature du péché dans son action ?

On le peut. Par un entraînement convenable, par l'éducation et la discipline, on peut tenir cette nature pécheresse en échec, de sorte qu'on peut ne pas commettre les péchés les plus grossiers. Mais pourtant, ce principe du péché est constamment actif dans la nature de l'homme et il se manifeste dans l'égoïsme, la vanité, l'orgueil et les perversions semblables de l'âme. On en a des preuves dans certaines formes de péché ou de perversion chez tous les êtres humains.

13. Si cette nature de péché peut être limitée dans son action, l'individu ne peut-il pas l'éliminer de son existence par le moyen d'une sévère discipline et d'un entraînement très soigneux, ou ne peut-il pas corriger ce penchant au mal par un processus de sublimation ?

Non. Cette nature de péché ne se prêtera pas à un tel processus. En essence, elle est sans loi, non soumise à l'autorité de la loi. « La pensée de la chair (c'est-à-dire la nature pécheresse) est inimitié contre Dieu : car elle n'est pas soumise à la loi de Dieu, et elle ne peut pas l'être » (Romains 8 : 7).

14. Quel est le châtement qu'entraîne le péché ?

Le salaire du péché, c'est la mort. « L'âme qui a péché, c'est celle qui mourra » (Ezéchiel 18 : 20). « C'est pourquoi, comme par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort; et ainsi la mort a passé à tous les hommes, du fait que tous ont péché » (Romains 5 : 12).

CHAPITRE II : La préparation de la rédemption.

1. Quel était le but de la venue du Christ dans le monde ?

Le but de sa venue était de racheter l'homme du péché. « Tu l'appelleras de son nom Jésus : car il sauvera son peuple de ses péchés » (Matthieu 1 : 21).

« Voici l'agneau de Dieu qui ôte le péché du monde » (Jean 1 : 29).

2. Quel était le but de sa mort ?

Le but de sa mort était de procurer une expiation pour le péché. « Alors que nous étions encore des pécheurs, Christ est mort pour nous » (Romains 5 : 8). « Qui s'est donné lui-même pour nous, afin qu'il nous rachète de toute iniquité, et qu'il purifie pour lui-même un peuple qui lui soit propre, zélé pour les bonnes œuvres » (Tite 2 : 14).

3. Le sacrifice et la mort du Christ furent-ils suffisants pour payer complètement la dette de l'homme pécheur ?

Ils le furent. « De sorte que, par la grâce de Dieu, il dut goûter la mort pour chacun » (Hébreux 2 : 9). « Jésus-Christ, que Dieu a établi pour être victime propitiatoire par la foi en son sang, en vue de montrer sa justice pour la rémission des péchés qui avaient été commis... de manière qu'il puisse être juste en justifiant celui qui a la foi en Jésus » (Romains 3 : 24-26).

4. Sont-ce là des moyens suffisants en vue de l'expiation pour le pardon des péchés ?

Ce sont des moyens suffisants pour la rémission des péchés. « Ceci est mon sang... qui est versé... pour la rémission des péchés » (Matthieu 26 : 28). « En qui nous avons la rédemption par son sang, le pardon des péchés » (Ephésiens 1 : 7). « Étant maintenant justifiés par son sang » (Romains 5 : 9).

5. De plus, ces moyens sont-ils donnés pour la purification de la nature pécheresse de l'homme ?

Oui. L'expiation est double dans ses moyens et elle offre une complète délivrance de la double nature du péché. « C'est pourquoi Jésus aussi, afin de sanctifier le peuple par son propre sang, a souffert hors de la porte » (Hébreux 13 : 12). « Nous sommes sanctifiés par l'offrande du corps de Jésus-Christ, une fois pour toutes » (Hébreux 10 : 10). « Le sang de Jésus-Christ, son Fils, nous purifie de tout péché » (I Jean 1 : 7).

6. Y a-t-il quelque autre source de laquelle l'homme puisse obtenir la rédemption du péché ?

Il n'y en a aucune autre. « Il n'y a de salut en aucun autre, car il n'y a aucun autre nom sous le ciel qui ait été donné aux hommes, par lequel nous devions être sauvés » (Actes 4 : 12).

CHAPITRE III : « Fils de Dieu ».

1. Comment un pécheur peut-il devenir enfant de Dieu ?

Par le pardon de ses péchés, c'est-à-dire en naissant de nouveau. « Il vous faut naître de nouveau » (Jean 3 : 3).

2. Que doit faire le pécheur pour que ses péchés lui soient pardonnés ?

Il doit se confesser et abandonner ses péchés, puis retourner vers Dieu de tout son cœur. « Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchés » (I Jean 1 : 9). « Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ pour la rémission des péchés » (Actes 2 : 38).

3. Ce pardon par la repentance et la foi en Christ, fait-il de quelqu'un un enfant de Dieu ?

Certes oui. Croire en Christ, c'est le recevoir comme Sauveur, c'est naître de nouveau. « A tous ceux qui l'ont reçu, il a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu, à ceux qui croient en son nom, qui sont nés ... de Dieu » (Jean 1 : 12-13).

4. Cet enfant de Dieu nouvellement converti doit-il témoigner de son expérience de la grâce ?

Oui. « Car c'est en croyant du cœur que l'on obtient la justice et c'est en confessant de la bouche que l'on obtient le salut » (Romains 10 : 10).

5. Quelle est la relation qui existe entre l'individu pardonné et Dieu ?

Il est justifié et a par là même la paix avec Dieu. « Ayant donc été justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ » (Romains 5 : 1).

6. L'enfant de Dieu a-t-il une certitude de sa nouvelle relation avec Dieu ?

Bien sûr. « L'Esprit lui-même rend témoignage

à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu » (Romains 8 : 16). « Et, parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans nos cœurs, lequel crie : Abba, Père » (Galates 4 : 6).

7. Quel changement se produit-il en l'individu, lorsqu'il est né de nouveau ?

Il est devenu une nouvelle créature. « Si quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle créature : les choses anciennes sont passées ; voici, toutes choses sont devenues nouvelles » (II Corinthiens 5 : 17). Et il est de plus devenu « participant de la nature divine » (II Pierre 1 : 4).

8. Quel changement y a-t-il dans sa vie extérieure ?

Il ne pratique plus le péché, mais il lui est donné par grâce, de vivre une vie de justice. Il a autorité sur la puissance du péché et il s'engage activement au service de son Seigneur. « Quiconque est né de Dieu ne pratique pas le péché » (I Jean 3 : 9).

9. Quand Dieu pardonne un pécheur, fait-il vraiment une œuvre parfaite ?

Oui. Il lui pardonne tous les péchés de sa vie passée, lui en remet la peine et fait disparaître la culpabilité et la condamnation qui demeureraient sur le pécheur. « Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus » (Romains 8 : 1).

10. Quand quelqu'un est né de nouveau, Dieu fait-il œuvre parfaite ?

Oui. Le chrétien nouveau-né est à tous égards un enfant de Dieu. Il est « délivré du pouvoir des ténèbres et ... transporté dans le royaume du Fils de son amour » (Colossiens 1 : 13).

11. Cette expérience de la nouvelle naissance règle-t-elle complètement le problème du péché pour l'individu ?

Elle règle complètement le problème des péchés extérieurs, ou transgressions, et elle amène le pécheur d'autrefois dans des liens de parenté positifs avec Dieu, en faisant de lui son enfant ; mais elle n'a pas résolu le problème du péché dans sa nature.

12. Qu'y a-t-il eu alors de réalisé dans l'expérience de la nouvelle naissance, si la nature du péché n'a pas été supprimée ?

L'individu a été entièrement libéré de tous les péchés qu'il a commis et desquels, par conséquent, il était responsable. Mais, puisque la nature de péché était née avec lui, lorsqu'il vint au monde, comme une infortune qui pesait sur lui plutôt que par sa responsabilité, il ne pouvait point être délivré d'elle. Et, puisque la nouvelle naissance fut une communication positive de vie divine, cette nature de péché demeure en son cœur, comme l'ennemi de la vie spirituelle.

13. N'y a-t-il pas un moyen de chasser cette nature de péché ?

Oui, par la marche dans la présence de Jésus, le chrétien connaît la délivrance de cette nature pécheresse (1 Jean 1 : 7).

Mais jusqu'à ce que cette nature soit chassée, il est troublé par sa présence, il est limité dans sa croissance spirituelle et gêné dans son service pour Dieu.

CHAPITRE IV : « Vous êtes encore charnels ! »

1. Quel est l'état du chrétien qui est né de nouveau ?

Il est conscient d'une nouvelle vie spirituelle, mais il a aussi le sentiment d'un désordre intérieur qui subsiste, ou d'un penchant au mal, d'une lutte intérieure entre ces principes ou natures qui s'opposent.

2. Quelle est la nature en l'homme qui est opposée à la vie spirituelle ?

C'est la nature pécheresse, une infortune qui pesait déjà sur lui lorsqu'il est né à ce monde; la même nature de péché qui l'incitait à accomplir le mal lorsqu'il était homme naturel. En tant qu'enfant de Dieu il est pardonné de tout mal, il est rendu participant de la nature divine, néanmoins cette nature de péché demeure en lui comme l'ennemi de sa vie spirituelle.

3. Quelles sont les expressions dont use la Bible pour désigner cette nature de péché qui subsiste ?

Il y a un grand nombre d'expressions employées

pour désigner cette nature de péché : le vieil homme, l'homme charnel, les pensées charnelles, la chair, le corps de péché, la loi du péché, le péché qui habite en moi, le péché, employé substantivement par contraste avec le verbe «pécher».

4. Les églises sont-elles seules à enseigner que le péché demeure dans la nature de l'enfant de Dieu, après qu'il soit né de nouveau ?

Non. C'est l'enseignement universel des églises fondamentalistes, et c'est l'expérience universelle des chrétiens nés de nouveau.

5. Cette nature pécheresse se manifesta-t-elle dans la vie des disciples de Jésus ?

Oui. Tout en étant disciples de Jésus, bien que membres du vrai cep (Jean 15 : 5), bien que leurs noms fussent écrits dans les cieux (Luc 10 : 20), bien qu'ils ne fussent pas du monde, comme Christ n'était pas du monde (Jean 17 : 9, 14), ils furent pourtant vindicatifs (Luc 9 : 54-55), ils furent fanatiques (Marc 9 : 38), remplis d'indignation les uns envers les autres (Matthieu 20 : 24), égoïstes (Marc 9 : 34), et ils furent hésitants dans leurs rapports avec Jésus; Pierre le renia et les autres le suivaient de loin.

6. Cette nature de péché est-elle manifeste dans les vies de personnages des églises du Nouveau Testament ?

Certes. Les Romains étaient dans l'alternative de marcher soit selon la chair, soit selon l'Esprit

(Romains 8 : 1-13). Les chrétiens de Corinthe étaient des « petits enfants en Christ », des « temples du Saint-Esprit », cependant ils étaient « encore des êtres charnels » (1 Corinthiens 3 : 1, 4, 16). Les chrétiens galates connurent de fortes luttes de la chair contre l'Esprit » (Galates 5 : 17). Les chrétiens d'Éphèse avaient « le vieil homme » qui « concernait la période précédente de leur vie » en opposition avec « le nouvel homme », celui de leur vie spirituelle (Ephésiens 4 : 22-24). L'église de Thessalonique jouissait d'une vie religieuse de haute qualité (1 Thessaloniens 1 : 1-10); et cependant il manquait quelque chose à sa foi (ch. 3 : 10); et par conséquent elle avait besoin d'être entièrement sanctifiée (ch. 4 : 3; 5 : 23).

7. Cette nature pécheresse est-elle un principe actif d'action ?

Oui. « Le vieil homme se corrompt par les convoitises trompeuses » (Ephésiens 4 : 22, R.V.). « La chair a des désirs contraires à ceux de l'Esprit » (Galates 5 : 17). Ceux qui marchent selon la chair « s'attachent aux choses de la chair » (Romains 8 : 5). C'est une nature en opposition active contre la vie spirituelle au sein de l'enfant de Dieu.

8. De quelle manière la présence de cette nature pécheresse affecte-t-elle l'enfant de Dieu ?

Elle limite le développement spirituel de chacun; les Corinthiens étaient « de petits enfants en Christ », alors qu'ils auraient dû être plutôt des chrétiens parfaits, mais ceci parce qu'« ils sont encore des

êtres charnels ». Elle empêche d'être au service de Dieu celui qui pourtant le désire réellement : « Afin que vous ne puissiez pas faire les choses que vous voudriez » (Galates 5 : 17). De temps en temps, elle cause un choc interne d'émotions et de désirs contradictoires (Galates 5 : 17). Souvent quelqu'un est rendu conscient de la souillure de sa nature par des sentiments impurs ou charnels alors qu'il est poussé à satisfaire les « désirs de la chair » (Galates 5 : 16). C'est la reconnaissance d'une instabilité intérieure du caractère parce que « l'homme incertain dans ses pensées est inconstant dans toutes ses voies » (Jacques 1 : 8). Elle peut se manifester par une « racine d'amertume » qui, s'il lui était permis de pousser, troublerait le croyant chrétien et en souillera d'autres (Hébreux 12 : 15). Ou ce peut être un penchant au mal dans un cœur mauvais et incrédule qui fasse abandonner le Dieu vivant » (Hébreux 3 : 12).

9. L'enfant de Dieu subit-il des échecs continuels à cause de la présence de cette nature pécheresse ?

Non, ce n'est pas le cas. Le chrétien né de nouveau a domination sur le péché, mais il a le sentiment à un degré plus ou moins élevé d'un désordre intérieur ou de la présence de cette nature pécheresse en conflit avec la vie spirituelle. Il y aura dans son cœur un effort continu pour avoir la victoire et une lutte contre le principe du mal. Ce peut être une expérience de vie « avec mouvement de va et vient » là où il manque de persévérance. Il peut cependant vivre dans la victoire sur cette nature pécheresse,

mais il est seulement vainqueur au prix d'une vigilance continuelle et en luttant contre cette présence mauvaise.

10. Cette situation de conflit intérieur est-elle l'état le plus élevé de la vie chrétienne que Dieu ait projeté pour ses enfants ?

Non. Il est dans les plans de Dieu que son peuple soit délivré de tout péché, péché dans la nature aussi bien que toutes pratiques pécheresses. Il appelle par conséquent tous ses enfants à la sainteté, état de complète harmonie intérieure avec la volonté de Dieu ou de délivrance totale de la nature pécheresse.

CHAPITRE V : Appelé à la sainteté.

1. Qui est appelé à la sainteté ?

Tous les enfants de Dieu (qui ont le sentiment de la présence en eux de la nature pécheresse). « Car Dieu ne nous (ses enfants) a pas appelés à l'impureté, mais à la sainteté » (I Thessaloniens 4 : 8). « Comme des enfants obéissants... puisque celui qui vous a appelés est saint, vous aussi soyez saints » (I Pierre 1 : 14, 15).

2. La délivrance de la nature pécheresse est-elle menée à bonne fin par le développement de la vie chrétienne ou par une seconde œuvre particulière de la grâce ?

C'est une seconde œuvre déterminée de la grâce, introduite dans le cœur de l'individu né de nouveau par le Saint Esprit. On ne peut augmenter ni perdre la nature pécheresse de son cœur.

3. Jésus n'a-t-il pas demandé à ses disciples d'atteindre l'expérience de la sainteté comme une seconde œuvre ?

Si. Il a prié pour eux, afin qu'ils puissent être sanctifiés (Jean 17 : 17); et il leur a ordonné d'attendre à Jérusalem le baptême du Saint-Esprit (Luc 24 : 29; Actes 1 : 4, 5); cette expérience a purifié leurs cœurs de la nature pécheresse (Actes 15 : 8, 9).

4. L'église des premiers temps a-t-elle souligné cette seconde œuvre de la grâce ?

Oui. Après le grand réveil de Samarie, Pierre et Jean allèrent à Samarie et prièrent pour les Samaritains convertis, afin qu'ils reçoivent le Saint-Esprit (Actes 8 : 15-17). Il est évident que c'était là une seconde œuvre pour ceux dont le cœur était droit aux yeux de Dieu (Actes 8 : 21). Après sa conversion sur le chemin de Damas, Saul de Tarse fut rempli du Saint-Esprit (Actes 9 : 3-6, 17). Le pieux centurion païen Corneille, qui fut agréable à Dieu, reçut la plénitude du Saint-Esprit comme seconde expérience (Actes 10 : 1-6; 44-48).

5. L'apôtre Paul a-t-il insisté sur cette seconde œuvre de la grâce dans ses épîtres ?

Oui. Il écrivit aux Romains chrétiens que ceux

qui avaient été justifiés par la foi avaient un nouvel accès à la « grâce dans laquelle nous demeurons fermes » (Romains 5 : 1, 2). De même que « notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit détruit » (Romains 6 : 6). Les Corinthiens étaient de petits enfants spirituels, encore charnels, de sorte qu'il les exhorte d'ôter « le vieux levain, afin que vous soyez une nouvelle pâte » (I Corinthiens 5 : 7). Dans sa seconde lettre, il exhorte ses « bien-aimés » à se purifier eux-mêmes de toutes les souillures de la chair et de l'esprit et à achever la sainteté dans la crainte du Seigneur (II Corinthiens 7 : 1). Les chrétiens galates avaient crucifié la chair (Galates 5 : 24). Les Ephésiens avaient « dépouillé le vieil homme » (Ephésiens 4 : 22). Les chrétiens thessaloniens étaient exhortés d'avoir la « volonté (c'est-à-dire l'exigence) de Dieu, leur sanctification » mise à exécution dans leurs vies (I Thessaloniens 4 : 3). Les Hébreux chrétiens ne devaient pas s'arrêter avant de parvenir au « repos de sabbat » (Hébreux 4 : 9-11). Les chrétiens « durs d'oreille » étaient exhortés à « tendre à la perfection » (Hébreux 5 : 11-6 : 1). Tout ceci insiste sur une seconde œuvre de la grâce.

6. Cette seconde œuvre de la grâce, ou sanctification complète, résout-elle entièrement le problème du péché dans la nature ?

Oui, car par l'œuvre de la sanctification complète Dieu débarrasse la nature de l'homme de toute tendance pécheresse et de toute souillure, et il corrige le désordre intérieur.

7. Cette expérience est-elle celle des chrétiens tièdes ou de ceux qui sont retombés ?

Non. Elle n'est que pour ceux qui marchent dans la lumière ou dans l'obéissance à Dieu. Les chrétiens retombés ont besoin d'être ramenés; ceux qui sont tièdes doivent être « enflammés ». Les enfants obéissants peuvent être sanctifiés complètement.

8. Cette expérience de la sanctification complète, en tant que seconde œuvre de la grâce, est-elle facultative ou nécessaire pour l'enfant de Dieu ?

Elle est nécessaire. « Soyez saints, car je suis saint » (I Pierre I : 16). « Poursuivez la paix avec tous, et la sainteté, sans laquelle nul ne verra le Seigneur » (Hébreux 12 : 14).

CHAPITRE VI : Les conditions à remplir.

1. Si Dieu appelle ses enfants à la sainteté, quelle devrait être l'attitude du chrétien devant cet appel ?

Il devrait donner une réponse empressée à cet appel et faire tout ce qui est en son pouvoir pour se préparer lui-même à l'expérience de purification de son cœur.

2. Quelle devrait être l'attitude de l'enfant de Dieu devant la nature pécheresse antérieure, lorsqu'il constate qu'elle s'affirme comme l'ennemi de sa vie spirituelle ?

Il devrait comprendre que cette nature pécheresse ne doit pas demeurer dans son cœur, que Christ a « condamné le péché dans la chair » (Romains 8 : 3) et que, par conséquent, il doit être purifié de tout péché qui y demeure.

3. L'enfant de Dieu devrait-il reconnaître son besoin de purification ?

Il devrait reconnaître l'état d'impureté de sa nature et crier à Dieu en vue d'être purifié. L'appel d'Ésaïe en vue de sa purification (Ésaïe 6 : 5) est un magnifique exemple d'une telle confession. Il devrait aussi reconnaître son incapacité à se purifier lui-même et faire appel à Christ d'une manière précise pour purifier son cœur.

4. S'il est impossible à quiconque de se purifier soi-même, comment le croyant obéira-t-il à l'exhortation de « purifiez-vous vous-mêmes de toute souillure de la chair et de l'esprit » (II Corinthiens 7 : 1) ?

Il peut se purifier d'une telle souillure en utilisant des moyens préparés pour sa purification, c'est-à-dire en mettant sa foi dans le sang de Jésus qui a été versé pour sa purification (I Jean 1 : 7).

5. Comment l'enfant de Dieu crucifie-t-il la chair avec ses affections et ses désirs ?

Il crucifie la chair en renonçant à elle de tout son cœur, en mourant à son appel, en ayant un sincère désir de s'en débarrasser et en se rendant compte

que sa seule espérance d'être délivré de cette nature pécheresse est dans sa complète identification avec Christ et sa croix. Ainsi Christ rend véritable la crucifixion désirée et le croyant peut dire sincèrement : « Je suis crucifié avec Christ » (Galates 2 : 20).

6. En faisant de la sorte, l'enfant de Dieu se tient-il « lui-même pour vraiment mort au péché » (Romains I : 11) ?

Oui. Cette estimation se base sur la stipulation du Christ en croix, selon laquelle « le vieil homme a été crucifié avec lui » (Romains 6 : 6). En comprenant de cette manière son besoin de délivrance du péché dans sa nature — le vieil homme — le croyant, par la mesure de prévoyance qu'est la croix, se tient pour vraiment mort au péché et vivant pour Dieu. Cette estimation n'est pas une simple attitude de l'esprit ou du cœur, elle est réelle et fondée sur la prévoyance complète (consommée) de notre Seigneur ressuscité, cela aboutit à une délivrance réelle, autrement dit à la mort du « vieil homme ». La délivrance est aussi réelle que la stipulation.

7. L'enfant de Dieu n'est-il pas appelé à faire une complète consécration à Dieu de sa vie rachetée ?

Il est appelé à faire un tel sacrifice (Romains 12 : 1). En agissant ainsi, il fait une pleine consécration de sa vie rachetée — le temple du Saint-Esprit — à Dieu, son légitime propriétaire. Il nie tout droit à sa propre autorité et il confie à Dieu les clés de sa

vie entière. Ainsi, le temple de Dieu lui est entièrement consacré, en sorte qu'il peut le sanctifier et en prendre possession par la plénitude de Son esprit.

8. Est-il possible que cette consécration soit définitive et qu'elle n'ait pas besoin d'être répétée ?

Elle pourrait être définitive, et d'une telle nature que la personne entière, avec tous ses pouvoirs et toutes ses possibilités, soit entièrement consacrée à Dieu; du fait que la volonté de l'homme est activement mise sur la même ligne que la volonté de Dieu, cette volonté peut être désormais en parfaite obéissance à sa volonté. Si cette consécration est ainsi définitive, il n'y aura plus besoin de nouvelle consécration pour le chrétien, pas plus qu'il ne faut un remariage pour un époux dévoué et sa femme à l'anniversaire de leurs noces.

9. L'enfant de Dieu n'est-il pas sanctifié par la foi ?

Mais si. La foi est la seule condition pour cette œuvre de la grâce. Nous « sommes sanctifiés par la foi en Christ » (Actes 26 : 18). Mais nul ne peut faire usage de sa foi pour sa purification, avant d'être mort au péché et de s'être pleinement consacré à Dieu. Ce sont les pas nécessaires pour l'amener sur le « terrain de la foi ». Foi dans les mesures de prévoyance du sang du Christ, foi dans le fait que Christ est actuellement capable et disposé à le sanctifier, foi pour accepter MAINTENANT cette entière purification. C'est ce qu'apporte l'expérience de la sanctification complète à l'enfant de Dieu.

CHAPITRE VII : Entièrement sanctifié.

1. Qu'est-ce que la complète sanctification ?

La sanctification complète est cette œuvre de la grâce par laquelle Dieu purifie l'individu né de nouveau, ou enfant de Dieu, de la nature pécheresse qui reste dans son cœur après la nouvelle naissance.

2. Les Ecritures utilisent-elles d'autres expressions pour cette expérience ?

En voici quelques-unes : baptême du Saint-Esprit, crucifixion de la chair, amour parfait, pureté du cœur, purification de tout péché, perfection de la sainteté.

3. Par quels moyens cette expérience de la sanctification complète est-elle procurée ?

Elle est procurée par le sacrifice de notre Seigneur Jésus, par son sang. « C'est pourquoi Jésus, afin qu'il sanctifiât le peuple par son propre sang, a souffert hors de la porte » (Hébreux 13 : 12). « C'est par cette volonté que nous avons été sanctifiés, par l'offrande du corps de Jésus-Christ, une fois pour toutes » (Hébreux 10 : 10).

4. Par quels moyens cette expérience est-elle manifestée dans le cœur de l'enfant de Dieu ?

C'est par l'œuvre du Saint-Esprit. « Étant sanctifié par l'Esprit Saint » (Romains 15 : 16). « Par la sanctification de l'Esprit et la foi en la vérité » (II Thessaloniciens 2 : 13).

5. Nous faut-il croire que cette complète sanctification et le baptême du Saint-Esprit sont deux expériences différentes ?

Non. C'est une seule et même expérience. La complète sanctification fait ressortir la phase négative de l'expérience, la purification, tandis que le baptême du Saint-Esprit en fait ressortir la phase positive, la prise de possession. Les disciples témoignent qu'ils sont purifiés de tout péché, ou rendus purs de cœur, par le baptême du Saint-Esprit au jour de la Pentecôte (Actes 15 : 8,9).

6. Par cette œuvre de la sanctification complète, la nature pécheresse est-elle conduite sous une autorité plus parfaite ou est-elle tout à fait ôtée du cœur du chrétien ?

Elle est enlevée du cœur du chrétien. Parce que cette nature pécheresse est inimitié envers Dieu, elle n'est pas soumise à la loi de Dieu et elle ne peut vraiment l'être (Romains 8 : 7), elle ne peut pas être incorporée à la vie chrétienne. Elle ne peut pas s'harmoniser avec la nature de Dieu et pas davantage être placée sous un contrôle parfait. Le seul remède est la suppression ou la délivrance. Donc, « le sang de Jésus-Christ ... nous purifie de tout péché » (I Jean 1 : 7).

7. Dans l'œuvre de la sanctification complète, le « vieil homme » est-il purement et simplement mis de côté ou tout à fait « débarrassé ».

Le « vieil homme » est complètement « dépouillé » (Ephésiens 4 : 22) et par cet acte de « se dépouiller

du vieil homme » l' « homme nouveau » est complètement « revêtu », de sorte qu'ainsi l'homme nouveau, avec ses affections et ses desseins occupe entièrement le cœur et la nature du croyant. Le « nouvel homme » est la plénitude du Saint Esprit.

8. Dans quel sens cette nature pécheresse — ou « vieil homme » — est-elle détruite ?

Dans un sens très réel. Comme la lumière dissipe les ténèbres, comme l'Harmonie abolit la discorde, ainsi un nouveau principe de vie détruit le vieux principe de vie. « La Loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus m'a affranchi de la loi du péché et de la mort » (Romains 8 : 2) — comme une affection plus élevée supprime une affection plus basse, comme la promulgation d'une loi nouvelle rend nulle ou détruit une loi ancienne, comme l'ordre remplace le désordre, de même le « corps du péché est détruit » (Romains 6 : 6) par la plénitude du Saint Esprit en nos cœurs.

9. Cette mesure de prévoyance de la suppression de la vieille nature du péché est-elle prise de sorte que l'enfant de Dieu soit assuré d'une victoire continuelle sans être entièrement sanctifié ou purifié ?

Une seule mesure de prévoyance est prise contre la nature pécheresse, c'est la purification. Il n'y a aucune suggestion faite par les Écritures qui permettrait de penser qu'un enfant de Dieu puisse garder la nature pécheresse en lui et être encore un

chrétien victorieux. Voyez les expressions de complète délivrance qu'employent les Écritures : « Le vieil homme est *crucifié*... « le corps du péché doit être *détruit* » (Romains 6 : 6), « *dépouiller* le vieil homme » (Ephésiens 4 : 22), « *offranchir* de la loi du péché » (Romains 8 : 3), « *ôter* le vieux levain » (I Corinthiens 5 : 7), « *lavé* de tout péché » (I Jean 1 : 7), « *ayant purifié* leurs cœurs par la foi » (Actes 15 : 9). Il n'y a pas la moindre allusion à une suppression, mais des affirmations catégoriques de disparition ou de destruction.

10. Quelle est alors la condition intérieure d'un enfant de Dieu sanctifié ?

Il est pur en son cœur par les mérites du sang de Jésus, sa nature est amenée à être en pleine conformité avec la nature et la volonté de Dieu, son âme jadis désordonnée est amenée à l'état d'une âme en santé, ou sainteté, il est à son Seigneur, parce qu'il s'est consacré à lui de tout son cœur, il est saint en son cœur, parce que pleinement habité par le Saint-Esprit. Parce que sa nature intérieure s'est harmonisée avec Dieu et avec sa volonté, il a trouvé le seul vrai centre de vie autour duquel il peut organiser une vie satisfaisante et heureuse.

11. En quel sens cette expérience peut-elle être appelée parfaite ?

Elle est parfaite, parce que l'enfant sanctifié est amené à une parenté parfaitement harmonieuse avec Dieu par la purification de son cœur de tout péché.

Elle est parfaite, puisque tous les obstacles intimes à l'amour sont détruits, de sorte que l'individu sanctifié peut aimer Dieu parfaitement sans être tourmenté par la peur. Elle est parfaite, parce qu'il est délivré de la lutte intérieure entre la chair et l'Esprit, par la plénitude de l'Esprit Saint qui habite en lui et il a conscience d'un état de paix intérieure ou parfaite, et par l'obéissance à l'Esprit, cette union et cette paix sont maintenues. Ce n'est pas dans le sens d'une perfection physique ou intellectuelle, d'une perfection dans laquelle on serait à l'abri de l'erreur ou du péché. C'est l'harmonisation parfaite de la vie intérieure du chrétien avec la nature de Dieu. Mais puisque ce trésor est possédé dans « des vases de terre » (II Corinthiens 4 : 7), l'individu ne peut pas donner une expression parfaite à cette grâce intérieure.

12. Cette expérience de la sanctification complète met-elle quelqu'un là où il ne puisse tomber ou retomber, où il ne puisse être tenté ?

Non. Aussi longtemps que quelqu'un vit dans ce monde, il sera sujet à la tentation. Mais la tentation n'est point le péché, elle est plutôt la sollicitation, l'appât au péché. Jésus fut tenté, mais sans pécher. Aussi longtemps qu'on peut être tenté, on est exposé à tomber ou retomber. La sanctification complète n'enlève pas la possibilité de retomber. En quelque sorte, elle met quelqu'un dans une situation de sainteté telle que les possibilités de rechute sont grandement réduites. Ce devrait être une très rare

exception de retomber, pour celui qui a été réellement sanctifié.

13. Cette expérience de complète sanctification est-elle une expérience instantanée ou s'étend-elle tout au long d'un processus de développement ?

L'expérience même est instantanée. Elle est obtenue par la foi, et toute expérience de ce genre se réalise à l'instant où la personne croit. L'arrivée de l'expérience peut être progressive en ce sens que l'enfant de Dieu progresse dans la lumière et parvient ainsi à la place où il recherche cette expérience; il peut aussi s'approcher graduellement de cette expérience par une consécration préparée avec soin; mais la crise aura lieu de façon instantanée, quand la foi au sang de Jésus aura apporté une purification complète du péché.

14. Le fait d'être entièrement sanctifié signifie-t-il que l'on atteint les limites de la croissance chrétienne ?

Pas du tout. Par la sanctification complète, on a réglé définitivement le problème du péché intérieur. On est en position pour faire de plus rapides progrès dans la vie chrétienne, parce que cette nature pécheresse qui empêchait le développement du chrétien et qui le retenait dans l'état durable d'un petit enfant spirituel, est chassée de son cœur. Pureté du cœur ou sanctification complète ne signifie pas maturité de la croissance chrétienne.

CHAPITRE VIII : La vie sainte.

1. L'enfant de Dieu sanctifié est-il équipé pour vivre une vie de sainteté dans ce monde méchant ?

L'expérience de la complète sanctification est un moyen de prévoyance de Dieu par lequel ses enfants trouvent la grâce de « vivre sobrement, justement et pieusement dans le présent siècle » (Tite 2 : 12).

2. Quel est le secret d'une telle vie de sainteté ?

Le secret de la vie de sainteté est que l'enfant sanctifié de Dieu dépend complètement du Saint-Esprit et de sa plénitude en son cœur qui le maintient pur et sans souillure dans ce monde pécheur. Il réalise que toute pureté ou sainteté qu'il possède provient du fait que, par sa consécration et sa foi, il a été amené à une telle parenté avec Christ qu'il est sanctifié entièrement, et c'est seulement dans la mesure où cette parenté est maintenue que l'enfant de Dieu peut vivre une vie de sainteté.

3. L'enfant de Dieu sanctifié serait-il enclin à se garder pur surtout par ses propres efforts ?

Non. Il doit surtout prendre bien garde à marcher dans la lumière de l'obéissance au Saint-Esprit, et comme conséquence de cette marche dans la lumière il restera en communion avec Dieu, et à cause de cette communion avec Dieu, le sang de Jésus-Christ

le maintiendra pur (Jean 1 : 7). Obéissance et communion sont les éléments nécessaires d'une pureté continuelle.

4. Quelle attitude devrait être celle d'un individu sanctifié envers le Saint-Esprit ?

Il doit réaliser que le Saint-Esprit est sa seule vie et sa seule force. L'Esprit est son guide et son consolateur, son aide dans la vie et le service chrétien, sa puissance pour un travail chrétien actif. Il doit donc en toute conscience reconnaître la présence du Saint-Esprit, obéir entièrement à ses conseils et à sa direction, et dépendre absolument de lui pour tout succès dans la vie et le service chrétien.

5. Y a-t-il des mesures de discipline à observer dans cette vie de sainteté ?

Oui. Dans la vie sanctifiée, la nature spirituelle a puissance sur les natures physique et intellectuelle; ne pas arriver à conserver les liens ou parenté avec Dieu par une discipline prudente sera fatal à la vie spirituelle de l'individu; il doit donc suivre l'exemple de Paul et assujettir son corps, le maintenir en sa soumission (I Corinthiens 9 : 27); il doit user de discipline pour s' « abstenir de toute forme de mal » (I Thessaloniens 5 : 22) et pour se « conserver pur du monde » (Jacques 1 : 27).

6. L'enfant de Dieu sanctifié connaîtra-t-il des temps d'accablement d'esprit et passera-t-il par des périodes de châtements ?

Il en sera ainsi. En vue de l'affermissement de sa

foi, il aura des épreuves douloureuses qui l'accableront (I Pierre 1 : 6, 7). Pour l'épuration de sa nature, il pourra y avoir des périodes de souffrances (I I Pierre 4 : 12, 13; 5 : 10). Pour son profit, il pourra passer par la verge du châtement (Hébreux 12 : 5-11). Dans toutes ces expériences, l'enfant de Dieu ne perdra pas courage, il n'accusera pas sottement Dieu, et de la sorte il sera victorieux en tout.

7. Quels moyens l'enfant de Dieu sanctifié devrait-il employer pour nourrir sa vie spirituelle ?

Il lira et étudiera la Bible, la Parole de Dieu, comme aliment pour son âme; la prière sera son souffle spirituel vital et son souhait continué sera de cultiver ses bonnes relations avec Dieu et avec son peuple. Il prendra plaisir à assister aux services du culte en commun et autres moyens de grâce. Il s'engagera au service chrétien actif, il sera un témoin du Christ et cherchera à lui amener celui qui est perdu.

8. Quels seront les liens de parenté entre l'enfant de Dieu sanctifié et les autres membres du corps de Christ, c'est-à-dire ses compagnons chrétiens ?

Il s'efforcera de maintenir « l'unité de l'esprit par le lien de la paix » (Ephésiens 4 : 3). Il se prêtera à la « communion de l'esprit » (Philippiens 2 : 1) comme privilège continué d'être membre du « corps du Christ ». Il vivra autant que possible en paix avec tous les hommes (Romains 12 : 18). Il aura des rapports fraternels et un intérêt capital envers

ceux qui sont faibles (Galates 6 : 1, 2). Il conduira sa vie, en sorte de ne pas donner d'occasions de chute (I Jean 2 : 10).

9. Quelle devrait être son attitude à propos de son influence sur les autres ?

Il devrait être « un modèle de ceux qui croient, en parole, en conduite, en amour, en esprit, en foi, en pureté » (I Timothée 4 : 12). C'est ainsi qu'il aura un tel intérêt à vivre dans une parenté vitale avec l'Esprit Saint que le « fruit de l'Esprit » (Galates 5 : 22, 23) pourra se manifester en abondance.